



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023

Présents : Madame AUPY Jocelyne, Madame KERJEAN Madeleine, Madame LIOT Régine, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Monsieur LEDIRaison Guillaume, Monsieur LIOT Gérard.

Pouvoirs :

Absent(s):

Excusé(s): Madame BIZE Aurélie, Monsieur LAMACHE Christophe, Madame DUPUY Marine.

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Madame KERJEAN Madeleine

Approbation du PV du Conseil Municipal du 10.10.2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du Conseil Municipal du 10.10.2023.

Décisions du Maire prises par délégations :

Délibération D_2023_9_1 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire pour finaliser la traverse de Vadalle. Il est également opportun de constater dans le cadre de cette opération le remboursement du SDEG16 tenant compte des dépenses réelles :

INVESTISSEMENT

Opération 50 "Residence Senior"

Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique
- 45 217,00 €

Opération 49 "Traverse de Vadalle"

Article 2041582 - Bâtiments et installations
+ 45 217,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre 70

Article 70848
+ 687,24 €

Chapitre 66

Article 66111
+ 687,24 €

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Délibération D_2023_9_2 : Enquête publique : extension et remise en état de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique pour le projet de renouvellement et d'extension de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle, un avis sur le projet doit être donné.

Vu la délibération D_2022_1_1 prise par le Conseil Municipal en date du 18 janvier 2022 portant sur la présentation des projets d'extension et de remise en état de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle.

Vu la prise de connaissance par les membres du Conseil Municipal de la note explicative du projet intitulé "Projets d'extension et de remise en état de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle" ;
Vu le dossier soumis à enquête publique du 17.10.2023 au 16.11.2023 portant sur la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société CDMR pour un projet de renouvellement et d'extension de carrière sur le territoire des communes d'Aussac-Vadalle et de Nanclars ;
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner leurs avis.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur projet de renouvellement et d'extension de la carrière ;
 - Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
-

Délibération D_2023_9_3 : Achat de parcelles boisées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SOULAS Catherine a proposé de vendre à la commune 4 parcelles boisées : ZE-001 d'une superficie de 8 079 m², ZE-0011 d'une superficie de 1 367 m², ZE-0008 d'une superficie de 9 989 m² et ZE-0034 d'une superficie de 4 186 m².

Le prix global proposé, après négociation, est de 2 800,00 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Délibération D_2023_9_4 : Demande de subvention pour la "Residence Senior" - VRD au titre de la DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif de subvention présenté par Madame la Préfète de la Charente dans le cadre des demandes de dotations d'investissement de l'Etat pour l'exercice 2024. Dans le cadre de la DETR/DSIL la commune d'Aussac-Vadalle pourrait bénéficier du soutien de l'Etat pour le projet de Residence Senior. En effet la commune remplit les conditions d'éligibilité à la DETR/DSIL et la Residence Senior est éligible au titre de la VRD et de la voirie.

La fourchette du taux de subvention est de 35 %.

Le montant de la dépense subventionnable au titre de la DETR s'établi à 38 000 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la validité financière du projet ne pourra être acquise que si nous obtenons le soutien de l'Etat.

Il propose donc de solliciter Madame la Préfète de la Charente pour l'octroi d'une DETR de 35 % du montant subventionnable HT.

La dotation s'établirait à 13 300 € HT.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour l'opération globale hors TVA comme suit :

Montant total de l'opération HT : 488 474 €

DETR/DSIL VRD - voirie : 13 300 €

DETR/DSIL Espace partagé : 57 170 €

Conseil Départemental de la Charente : 60 000 €

CARSAT : 100 000 €

CNSA : 40 000 €

Participation de la commune : 218 004 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le projet de Residence Senior, décide de demander à Madame la Préfète de la Charente une subvention au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 13 300 €, représentant 35 % du montant hors taxe subventionnable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Délibération D_2023_9_5 : Demande de subvention pour la "Residence Senior" - Espace partagé au titre de la DETR/ DSIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif de subvention présenté par Madame la Préfète de la Charente dans le cadre des demandes de dotations d'investissement de l'Etat pour l'exercice 2024.

Dans le cadre de la DETR/DSIL la commune d'Aussac-Vadalle pourrait bénéficier du soutien de l'Etat pour le projet de Residence Senior. En effet la commune remplit les conditions d'éligibilité à la DETR/DSIL et la Residence Senior est éligible au titre de l'Espace partagé.

La fourchette du taux de subvention est de 50 %.

Le montant de la dépense subventionnable au titre de la DETR/DSIL s'établi à 114 340 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la validité financière du projet ne pourra être acquise que si nous obtenons le soutien de l'Etat.

Il propose donc de solliciter Mme la Préfète de la Charente pour l'octroi d'une DETR/DSIL de 50 % du montant subventionnable HT.

La dotation s'établirait à 57 170 € HT.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour l'opération globale hors TVA comme suit :

Montant total de l'opération HT : 488 474 €

DETR/DSIL Espace partagé : 57 170 €

DETR/DSIL VRD / voirie : 13 300 €

Conseil Départemental de la Charente : 60 000 €

CARSAT : 100 000 €

CNSA : 40 000 €

Participation de la commune : 218 004 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le projet de Residence Senior, décide de demander à Madame la Préfète de la Charente une subvention au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 57170 €, représentant 50 % du montant hors taxe subventionnable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Délibération D_2023_9_6 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après contrôle des derniers paiements effectués, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire pour intégrer les paiements restant à faire.

INVESTISSEMENT

Opération 45 "Réalisations communales"

Article 2152

- 600 €

Opération 49 "Traverse de Vadalle"

Article 2315

+ 600 €

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

- Coût de la Traverse de Vadalle :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier de la Traverse de Vadalle, ce bilan intègre les dernières factures reçues ainsi que le coût de la modification du plateau en résine en dessous de la mairie. Le montant total de l'opération s'établi à 1 790 222,86 € et la participation de la commune à 548 594 €. Cette participation se décompose en un prêt « relais FCTVA » de 100 000 € qui sera remboursé en 2024 après le versement par l'état du FCTVA, par un prêt « travaux » sur 15 ans de 140 000 € au taux de 1,25% et par des fonds propres pour un montant de 308 594 €.

Pour compléter cette présentation Signalisation16 et les Jardins de l'Angoumois interviendront courant novembre pour modifier la résine en dessous de la mairie et planter les haies manquantes rue de la République. Les Jardins de l'Angoumois profiteront de leur déplacement sur la commune pour remplacer les végétaux de Ravaud qui ont été détruits dans l'accident de voiture du mois de septembre 2023.

- Aménagement RN 10 :**

Dans le cadre du contrat plan Etat-Région (CPER), Monsieur le Maire a été informé que le financement pour les carrefours plans ne permettra pas de réaliser l'ensemble des projets et que nous nous orientons

vers une priorisation au niveau départemental. Afin de sensibiliser les décideurs il a contacté Madame la Sous-préfète de Confolens, la députée de circonscription, la sénatrice et le sénateur, la Communauté de Communes et les carrières. A ce jour il a reçu des réponses favorables de l'ensemble de ces personnes hormis pour la députée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CREPEAU Rémi a été titularisé au 01 novembre 2023 au poste d'Adjoint Technique Territorial. Il rappelle que cet agent intervient sur la commine depuis 2019 en remplacement d'un agent absent et qu'il donne toute satisfaction.
- **PLUi :**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a lancé la modification du PLUi pour corriger l'erreur matérielle concernant le périmètre d'extension de la carrière CDMR.
- **Halte couverte :**
Monsieur le Maire demande aux conseillers si ils ont des remarques concernant le texte prévu pour la Halte Couverte qui sera dénommée « Halte Pierre Fretillier ». Aucune remarque sur le texte en réunion et Monsieur Lamache, par mail, avait souligné le rôle de Monsieur Fretillier qui doit permettre à chaque élève de trouver sa voie en lien avec la communauté éducative et dans le respect et la transmission des valeurs de la République.
Monsieur le Maire confirme donc que le texte sera identique au projet communiqué.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du plan de restauration des écoles initié par l'Etat, il a postulé pour l'amélioration énergétique de notre école élémentaire.
Monsieur le Maire profite de l'évocation des projets de rénovation énergétique pour informer le Conseil Municipal que la Société Allianz dans le cadre du re-powering du parc éolien existant a annulé ses propositions d'intervention financière sur ce type de projets communaux. D'autres dispositions sont à l'étude par la Société Q-Energy mandatée à cet effet.
- **Mesures de réduction de vitesse :**
Comme suite à plusieurs accidents survenus à Ravaud ces derniers mois Monsieur le Maire a sollicité l'ADA d'Aigre pour apporter une réponse concrète à la vitesse excessive des véhicules. Des mesures vont être réalisées dans les semaines qui viennent et les services techniques du département feront alors des propositions d'aménagement.
- **Projet éolien Manslois**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier qui nous a été adressé par la Société AboWind concernant leur décision d'attaquer au Tribunal Administratif le PLUi. Par ailleurs cette même société a adressé à la commune, par huissier de justice, le résumé non technique de leur projet de parc éolien du Manslois prévu sur les communes de Cellettes et Maine de Boixe. Le dossier est tenu à disposition des conseillers municipaux afin d'en prendre connaissance.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 19 juin 2024 sera le 80ème anniversaire de la chute du Channel Express et qu'à cet effet une cérémonie particulière sera organisée ce jour là, en présence de Madame la Sous-préfète, de Monsieur le Consul des Etats-Unis, des associations

d'anciens combattants et des autorités civiles et militaires associées. Une participation de l'armée de l'air est envisagée et il serait pertinent que l'ensemble du Conseil Municipal puisse y participer.

La stèle communale, à l'initiative de Monsieur Franck Thorin, va être restaurée et un appel à contributions va être lancé auprès des personnes qui voudront y participer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée Monsieur le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 20h15.

Signature du secrétaire de séance

Signature du Maire